



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Renouvellement de l'arrêté (déclaration) du système d'assainissement de Genlis (21)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Service public

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 7 8 8 5 5 0 0 0 4 2

Syndicat intercommunal

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MORELIERE

Patrick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))   |
|-----------------------------------|---|
| 24. a)                            | <p>Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10 000 équivalents-habitants.</p> <p>Capacité de la station de Genlis : 10 000 EH</p> |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'arrêté préfectoral du 25 Mai 2004 de la station d'épuration de Genlis et du rejet correspondant est arrivé à échéance en Mai 2022. Un dossier de déclaration au titre de la rubrique 2.1.1.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement doit donc être transmis à la Direction départementale des territoires (DDT) – Service de l'eau et des risques avant le 31 Mai 2024.

Il conviendra notamment d'y intégrer :

- l'analyse des incidences des rejets du système sur le milieu récepteur en actualisant le calcul de dilution avec un abattement de 10% du QMNA5 actuel de la Norges ;
- les éléments suivants issus du diagnostic période achevé :
  - la démonstration de l'adéquation du système avec les perspectives d'évolution de la zone globale de collecte,
  - les éléments constitutifs du réseau de collecte ainsi que le programme pluriannuel de travaux envisagé.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de régulariser la situation administrative de ce système d'assainissement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux projetés dans la cadre du programme pluriannuel de travaux envisagé visent à réduire les eaux claires parasites présent sur le système d'assainissement (renouvellement de réseaux...).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La station d'épuration est existante, l'exploitation de celle-ci reste inchangée.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### Rubrique 2.1.1.0

Systèmes d'assainissement collectif\* des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l' article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

- 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 : (A) : projet soumis à Autorisation
- 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 : (D) : projet soumis à Déclaration

La station d'épuration de Genlis est dimensionnée pour 10 000 EH soit 600 kg de DBO5, le système d'assainissement est donc soumis à déclaration.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--------------------------------------|---------|
| /                                    | /       |

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue de Huchey

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : GENLIS

Code postal : 2 1 1 1 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 2 2 ' 1 3 " Lat. : 0 5 ° 2 3 ' 7 1 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération le 2 juin 2009. La révision générale du PLU a été prescrite en Conseil Municipal le 9 juillet 2019.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

L'arrêté préfectoral du 25 Mai 2004 portant autorisation de l'extension et de la mise aux normes de la station d'épuration de Genlis et du rejet correspondant est arrivé à échéance en Mai 2022 (durée de validité de 18 ans).

Le présent dossier vise à renouveler cet arrêté.

**5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?  |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La station d'épuration de Genlis se situe à proximité de plusieurs sites et espaces naturels protégés. L'un d'entre eux, la ZNIEFF de type 2 «Rivière Norges et aval de la Tille» traverse la commune de Genlis et longe la parcelle sur laquelle se situe la station. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans la Norges. |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Genlis est soumise au risque de montée lente des eaux par débordement d'un cours d'eau et dispose d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondations de la Tille et de la Norges. Le site de la station se situe hors zone d'aléa.          |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PRRI) a été prescrit sur le territoire de la commune depuis le 1er juin 2006. Celui-ci a été represcrit le 1er juin 2010 pour prendre en compte l'ensemble des risques, à savoir l'Ouche, la Norges et la Tille. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un site inscrit ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                      | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?   |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche du site du projet se situe à environ 4 kilomètres à l'est.<br>Il s'agit du site NATURA 2000 Directive Habitats - Identifiant : FR4301342 - Vallée de la Saône. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La "Propriété Ponsot" - Identifiant SC_21_046 est située dans la ville de Genlis. Elle est implantée à l'intérieur d'un flot urbain à environ 2,5 km du site de la station.                       |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |  | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |  |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |  |  |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |  |

| Incidences potentielles             |  | Oui                                   | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances                           | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input type="checkbox"/>              | <input type="checkbox"/>            |  |
|                                     | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>              | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                                     | Émissions                                      | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/>  |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            |  |
| Si oui, dans quel milieu ?          |  | <input checked="" type="checkbox"/>   | <input type="checkbox"/>            | Le rejet des eaux traitées s'effectue dans la Norges.                                  |

| Incidences potentielles            |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le milieu récepteur des effluents traités est La Norges.<br>Ce rejet "existe" depuis la création de la station.<br><br>L'incidence du rejet de la STEU de Genlis sur la qualité biologique de la Norges est visible mais peu significative, en lien avec la capacité d'assimilation du milieu.<br>L'impact de la station d'épuration sur la physico-chimie de l'eau de la Norges est également peu perceptible. |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les boues issues de la station sont déshydratées puis mises en compostage.<br>Les autres déchets produits par la station d'épuration proviennent du prétraitement (refus de dégrillage, sables et graisses). Les sables et les graisses sont redirigés vers une autre STEP. Les refus de dégrillage sont incinérés.<br>Ces déchets "existent" depuis la création de la station.                                 |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

|  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

| Id | Description   |
|----|---|
| 1  | Document CERPA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou concessionnaire » - non publiés.  |
| 2  | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux 1 et 2 de l'article R.122-3-1 du code l'environnement (clause liée), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. |
| 3  | Un plan de situation au 1:25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1:18 000 et 1:84 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques ou d'ouvrages d'ouvrages).   |

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

|   |   |
|---|---|
| 1 | Le plan de situation au 1:25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1:18 000 et 1:84 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques ou d'ouvrages d'ouvrages). |
| 2 | Le plan de situation au 1:25 000 ou à défaut, à une échelle comprise entre 1:18 000 et 1:84 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques ou d'ouvrages d'ouvrages). |

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous semble pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, la station d'épuration de Genlis a déjà été autorisée et il ne s'agit que d'une demande de renouvellement. De plus, les travaux projetés mentionnés dans l'étude diagnostique visent une amélioration du fonctionnement du système d'assainissement (diminution des eaux claires parasites).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.  | <input type="checkbox"/>            |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé   | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/>            |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

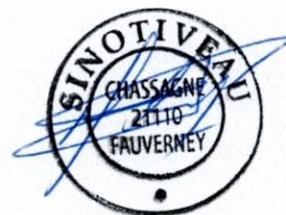
Nom ADRELIENE

Prénom Patrick

Qualité du signataire PRESIDENT

A FAUVERNEY

Fait le 13/05/2024



Signature du (des) demandeur(s)

